



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Convoqué le 11 septembre 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 17 septembre 2026 à 18h, dans la salle des fêtes de St Benoit de Carmaux, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (jusqu'au point 5.4) et 47 (à partir du point 6.1)

ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BONFANTI Djamila, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François (pouvoir de RATABOUL Gisèle à partir du point 6.1), BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis (pouvoir de CALVIGNAC Lionel), CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, FOULCHE Thierry, GALAN Elisabeth (pouvoir de RUIZ Laurent), GARCIA Patrick, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BORIES Anne-Marie), LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle (jusqu'au point 5.4), RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ROUTHE Jean-Paul, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENAUX OCHOA Stéphanie (ne prend pas part au vote du point 7 – intéressée par l'affaire), SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOURSEL Denis.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

CAYRE Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 11 (jusqu'au point 5.4) et 12 (à partir du point 6.1)

ANDRIEU Gwenaël, BORIES Anne-Marie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), CALVIGNAC Lionel (pouvoir à CAUSSANEL Francis), ESCOUTES Jean-Marc, GRANIER Marie, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), RATABOUL Gisèle (à partir du point 6.1, pouvoir à BOUYSSIE François), RUIZ Laurent (pouvoir à GALAN Elisabeth), SENGES Jean-Marc (représenté), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	48	Voix délibératives	54
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	49

DELIBERATION N° 2026/09/17-5.4 :**VENTE D'UN TERRAIN SUR LA ZA CROIX DE MILLE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE DELISLE TP**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026/02/19-5.6 suite à une erreur de plume

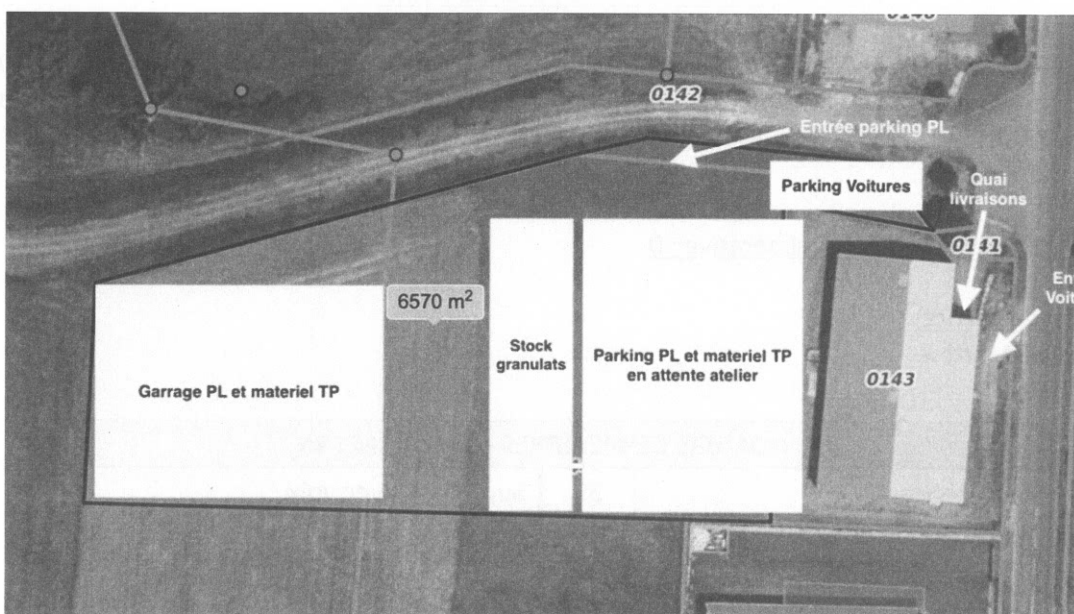
Créée en 2013, la société **Delisle TP**, constituée sous forme de SARL, exerce une activité de travaux publics et s'est rapidement spécialisée dans les travaux ferroviaires. Son activité se répartit équitablement entre des chantiers régionaux et nationaux, représentant chacun 50 % de son chiffre d'affaires. L'entreprise dispose d'engins spécifiques adaptés aux interventions sur voies ferrées et bénéficie d'un agrément délivré par la SNCF. Elle emploie actuellement 17 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2023.

En 2020, une seconde société a été créée sous forme de SAS, spécialisée dans le transport routier d'engins hors gabarit ainsi que dans le transport en convois exceptionnels. En complément, cette entreprise assure également le transport de granulats en vrac. Sa clientèle est exclusivement professionnelle et principalement issue des secteurs des travaux publics, du génie civil et du bâtiment. Cette structure compte aujourd'hui 8 salariés et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros.

À ce jour, les terrains actuellement occupés à Gaulène ne permettent plus d'accompagner le développement et la croissance de ces activités. Le site de la Croix de Mille présente, à ce titre, une accessibilité particulièrement adaptée aux activités de transport et de travaux ferroviaires.

Par ailleurs, Sylvain Delisle souhaite développer, en complément de ses activités actuelles, une activité de vente de sables et de granulats à destination des particuliers et des professionnels locaux.

Après une première étude d'implantation sur la ZA Croix de Mille en 2024, sur un terrain à côté de la crèche intercommunale, le projet a évolué grâce à l'opportunité de la vente du bâtiment de l'entreprise NIDART sur la parcelle ZD0143. L'entreprise Delisle a présenté une offre pour l'achat de ce bâtiment, ce qui lui permettra de bénéficier directement d'un espace couvert et fermé d'environ 1000 m² pour ses bureaux, ateliers et espaces de stockage. Sylvain Delisle a sollicité la communauté de communes pour acheter un terrain d'environ 6 570 m² derrière le bâtiment, prenant emprise sur les parcelles ZD0142, ZD0144 et ZD0047 afin de constituer un projet comme suit :



La négociation du terrain a abouti à un tarif de 13,50 euros HT du m², correspondant au prix appliqué à la dernière vente de terrain conclue.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la cession d'une surface d'environ 6 570 m² sur l'emprise foncière des parcelles ZD0142, ZD0144 et ZD0047 sur la ZA de la Croix de Mille, suivant délimitation parcellaire définie par bornage, au prix de 13,50 € HT le m² au profit de Monsieur Sylvain Delisle ou de la société constituée pour cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération et à procéder aux opérations de bornage et de division parcellaire.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**


Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- *de sa transmission en Préfecture le*
- *de sa publication le*

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 081-200040905-20260917-170926_5_4-DE

